

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

AUGMENTER BUDGET VACANCES - (N° 3680)

AMENDEMENT

N ° AS7

présenté par

Mme Biémouret, M. Aviragnet, M. Vallaud, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 2 de la proposition de loi.

Cet article vise à affecter prioritairement l'utilisation des chèques-vacances à certaines prestations touristiques, autrement-dit à cibler les chèques-vacances sur certains services de manière limitative (par exemple, l'hébergement, les transports, la restauration sur le lieu de séjour...) au profit des bénéficiaires finaux.

Nous contestons cette mesure en ce qu'elle vient réduire l'utilisation des chèques-vacances et limite les possibilités des français.

Nous proposons, au contraire, dans notre plan pour le tourisme, présenté en mai 2020 (<https://lessocialistes.fr/wp-content/uploads/2020/05/Plan-Tourisme.pdf>), de compléter le dispositif actuel du Chèque-Vacances par une formule « tout compris » (transport / hébergement / restauration). A destination des plus modestes, cette formule vise la clientèle peu solvable dite des « non partants » sur des destinations de proximité, grâce à un large partenariat des acteurs de territoires (CAF / État / Collectivités / CCAS / associations d'éducation populaire et abondement par des CE).